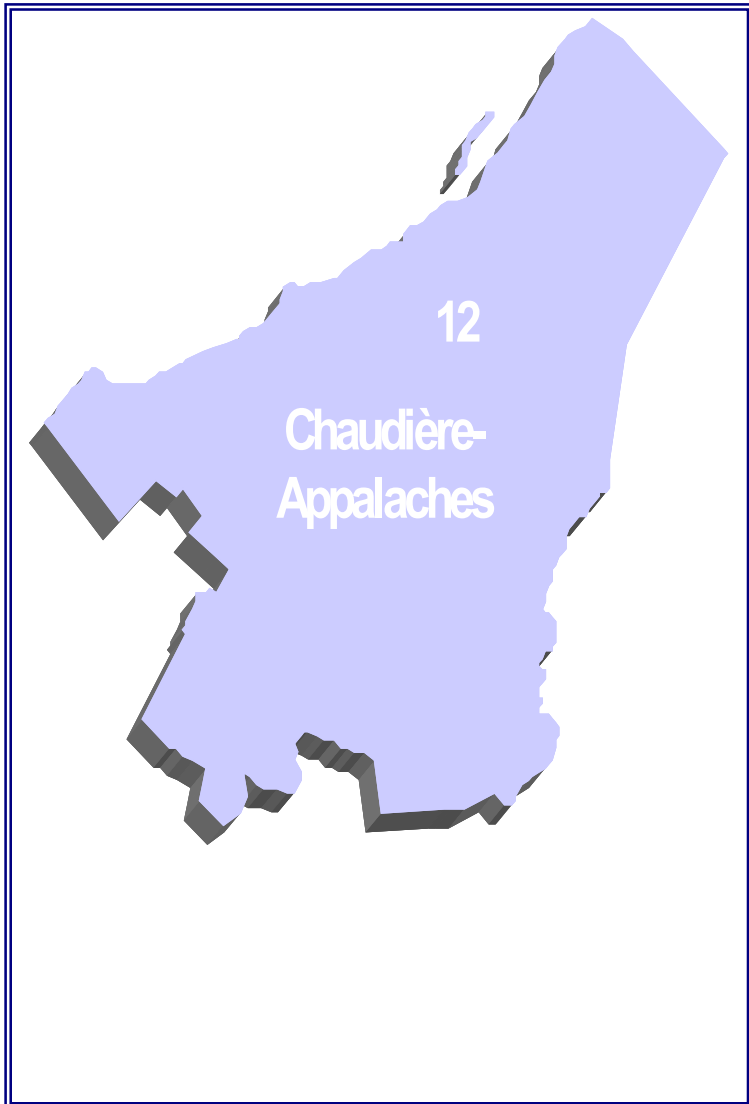


Chaudière-Appalaches

Portrait bioalimentaire régional

Préparé par : Direction des politiques sur la gestion des risques
En collaboration: Direction de l'environnement et du développement durable
Direction des études économiques et appui aux filières
Direction du développement de la transformation alimentaire et des marchés

CHAUDIÈRE- APPALACHES



ACTEURS IMPORTANTS

- Centre d'incubation des biotechnologies en agroalimentaire (AGBIOCENTRE)
- Dans la transformation : Groupe alimentaire Brochu, Olymel, Groupe Breton, Charcuterie Roy, Agrinove, Agropur, Boulangerie St-Méthode Inc, Aliments Culinar Inc., Exceldor Coopérative Avicole, J.M. Smuckers (Canada), Société Hostess Frito-Lay, etc.

SECTEURS D'ACTIVITÉ DISTINCTIFS

- En production : porc, bovins et veaux, sirop d'érable, lait, œufs
- En transformation alimentaire : pâtisserie-confiserie, grignotises, 1^{re} découpe de viande

SAVEURS RÉGIONALES

- Produits de l'érable
- Viandes : porc, volaille, gibier
- Fromage cheddar et fromages fins
- Cidre, hydromel, vin artisanal

ATOUTS OU SPÉCIFICITÉS

- Industrie tournée vers l'exportation

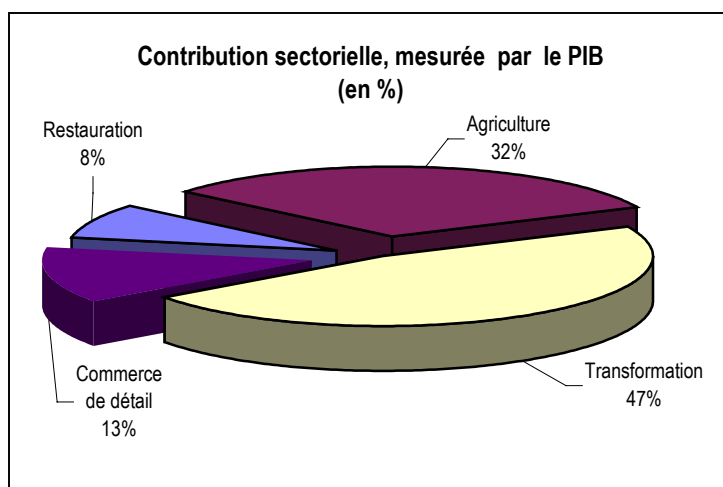
PRINCIPAUX INDICATEURS DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, 2001*

Chaudière-Appalaches

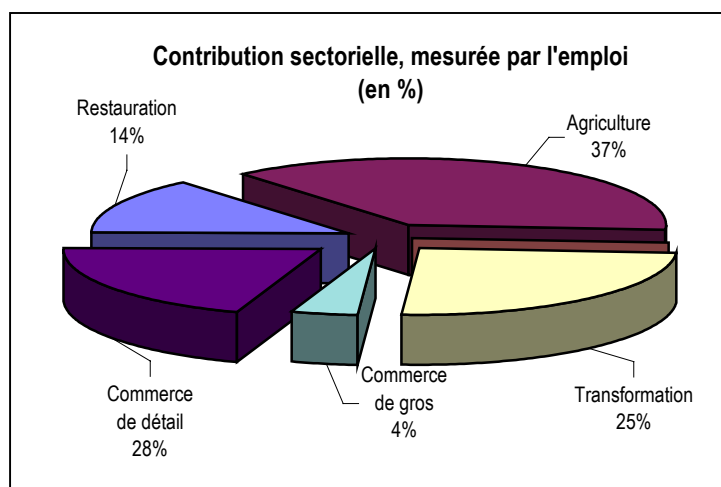
	Chaudière-Appalaches	% du Québec
Population ('000)	390,5	5,3
Revenu total des personnes ('000 000 \$)	9 144,5	4,9
PIB de l'ensemble de l'économie ('000 000 \$ de 1997)	9 910,3	4,9
PIB de l'ensemble des industries manufacturières ('000 000 \$ de 1997)	2 436,7	5,5
Livraisons manufacturières totales ('000 000 \$)	8 347,8	6,9
Ventes au détail totales ('000 000 \$)	3 849,5	6,0
Emploi total ('000)	186,7	5,4
Emploi manufacturier total ('000)	50,8	7,9
Emploi dans le commerce ('000)	27,3	4,9

* Données préliminaires 2001

Source : Direction de la recherche économique et scientifique, 2002

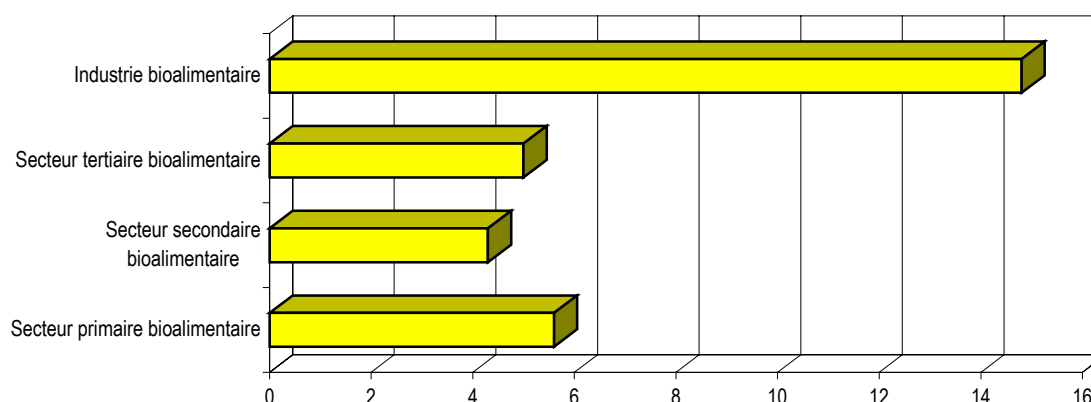


Source : Direction de la recherche économique et scientifique, 2002



Source : Direction de la recherche économique et scientifique, 2002

**Contribution à l'activité économique régionale, mesurée par l'emploi
(en %)**



Source : Direction de la recherche économique et scientifique, 2002

L'industrie bioalimentaire en 2001*

	Chaudière-Appalaches	% du Québec
L'agriculture		
PIB ('000 000 \$ de 1997)	367,2	14,8
Recettes provenant du marché ('000 000 \$)	943,3	18,5
Emploi ('000)	10,3	17,3
Les pêches commerciales		
PIB ('000 000 \$ de 1997)	0,1	0,2
Valeur des débarquements ('000 000 \$)	0,2	0,2
Emploi ('000)	n.s.	n.s.
La transformation		
PIB ('000 000 \$ de 1997)	534,2	9,9
Valeur des livraisons ('000 000 \$)	1 727,5	11,0
Emploi ('000)	7,0	9,8
Le commerce de gros		
PIB ('000 000 \$ de 1997)	n.d.	n.d.
Chiffre d'affaires ('000 000 \$)	n.d.	n.d.
Emploi ('000)	1,0	3,5
Le commerce de détail		
PIB ('000 000 \$ de 1997)	147,7	4,7
Ventes ('000 000 \$)	844,2	4,7
Emploi ('000)	5,5	5,4
La restauration		
PIB ('000 000 \$ de 1997)	90,8	2,2
Recettes ('000 000 \$)	133,5	2,2
Emploi ('000)	3,7	2,3
L'ensemble du bioalimentaire		
PIB ('000 000 \$ de 1997)	1 139,9	7,5
Emploi ('000)	27,6	6,5

* Données préliminaires 2001

n.d. : non disponible

Source : Direction de la recherche économique et scientifique, 2002

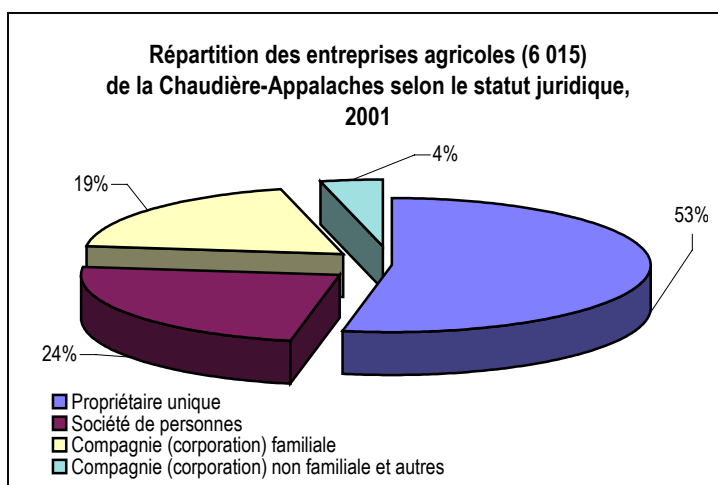
LA PRODUCTION AGRICOLE EN 2001

Au Québec, en 2001, on dénombre 32 139 entreprises agricoles. Elles se retrouvent dans toutes les régions du Québec.

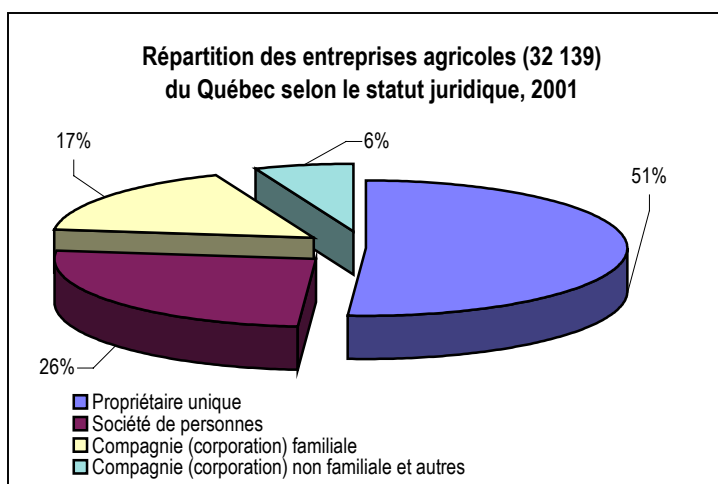
La région de la Chaudière-Appalaches regroupe 6 015 entreprises agricoles en 2001, ce qui représente près de 19 % des entreprises agricoles du Québec.

Les productions agricoles présentes dans la région sont variées. La production « bovins et veaux » est la plus fréquente. En effet, 1 832 entreprises de la région élèvent des vaches laitières, soit plus de 30 % des entreprises. Le cheptel bovin compte près de 239 000 têtes, incluant les 76 000 vaches laitières et 36 000 vaches de boucherie.

La superficie totale des entreprises agricoles est de 507 811 hectares, soit une superficie moyenne de 84 hectares par entreprise. Les entreprises agricoles appartiennent principalement à des propriétaires uniques et des sociétés de personnes.



Source : Statistique Canada



Source : Statistique Canada

Principales superficies, mai 2001

	Chaudière-Appalaches		Total – Québec	
	Nombre d'entreprises	Hectares	Nombre d'entreprises	Hectares
Superficie totale	6 015	507 811	32 139	3 417 026
Terres en culture*	4 122	219 264	26 036	1 849 938
Avoine	1 129	10 310	5 894	93 258
Orge	1 297	22 795	7 275	159 443
Cultures fourragères	3 026	106 470	14 615	545 113
Luzerne	1 152	34 197	7 965	235 226
Maïs à ensilage	546	6 406	4 475	52 072
Maïs-grain	552	20 945	7 656	435 676
Soya	175	4 270	4 522	148 070
Fruits	164	521	1 883	24 515
Arbres de Noël	92	1 873	395	8 695
Serres (mètres carrés)	85	99 923	1 159	2 514 704
Entailles (nombre)	2 942	12 073 637	7 524	30 695 200

*N'inclut pas les pâturages.

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture 2001

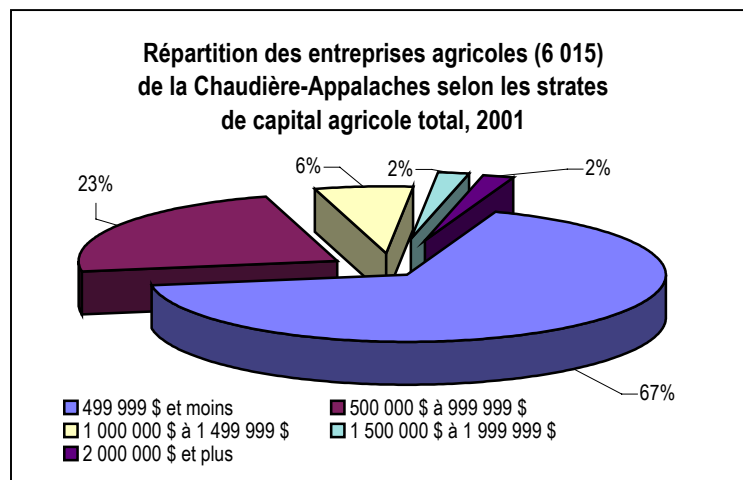
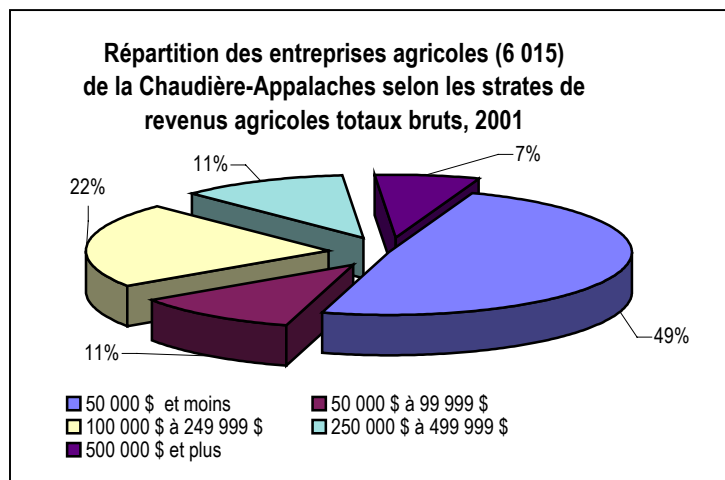
Principaux cheptels, mai 2001

	Chaudière-Appalaches		Total - Québec	
	Nombre d'entreprises	Nombre de têtes	Nombre d'entreprises	Nombre de têtes
Total – bovins et veaux	3 021	239 035	16 100	1 362 788
Vaches laitières	1 832	76 326	9 115	407 206
Vaches de boucherie	1 112	36 273	6 130	207 852
Bouvillons	581	12 415	2 805	81 743
Moutons et agneaux	137	19 709	1 366	254 053
Total – poules et poulets	330	5 851 433	2 144	29 212 229
Chevaux et poneys	615	2 381	3 838	22 284
Chèvres	151	2 514	975	27 337
Total – porcs	906	1 248 177	2 743	4 267 365

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture 2001

Dans la région de la Chaudière-Appalaches, les revenus agricoles bruts totaux s'élevaient à 1 136 M\$, ce qui représente des revenus bruts moyens de près de 189 000 \$ par entreprise.

Les entreprises agricoles de cette région ont un capital agricole moyen de 493 000 \$ dont une valeur moyenne des terres et bâtiments de près de 342 000 \$.



Source : Statistique Canada

Source : Statistique Canada

LA PRODUCTION PORCINE EN 2001

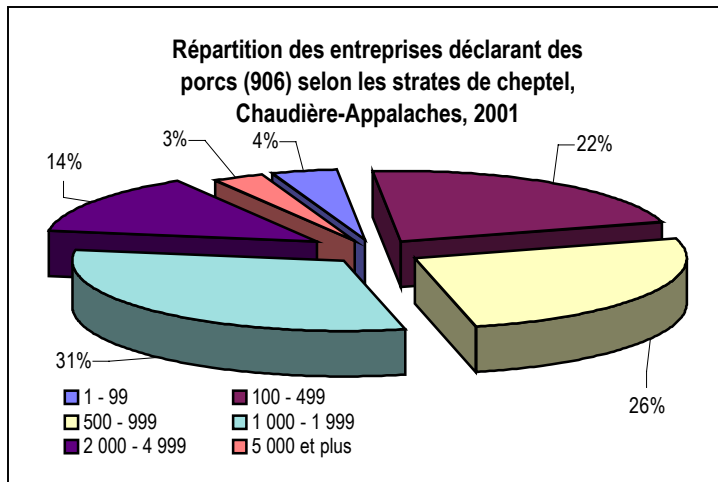
Au Québec, en 2001, on dénombre 2 743 entreprises déclarant des porcs pour un cheptel totalisant près de 4,3 millions de têtes, toutes catégories confondues. Elles sont disséminées dans toutes les régions du Québec.

La région de la Chaudière-Appalaches regroupe 906 entreprises déclarant des porcs en 2001, ce qui représente environ 33 % des entreprises déclarantes du Québec. Son cheptel en inventaire compte plus de 1,2 million de têtes, toutes catégories confondues, soit 29 % du cheptel québécois.

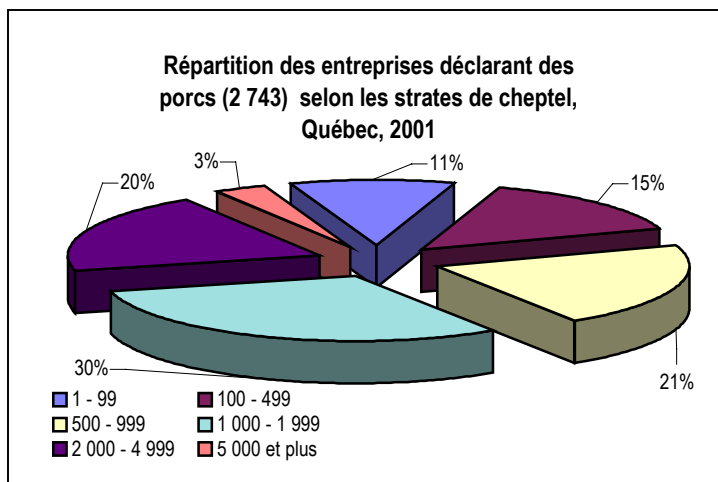
La taille totale des cheptels varie beaucoup selon les entreprises. Ainsi, lorsqu'on répartit les entreprises déclarant des porcs en 6 grandes classes, on constate que 26 % des entreprises déclarant des porcs ont moins de 500 porcs en inventaire, toutes catégories confondues. À l'opposé, les entreprises déclarant un inventaire de 1 000 porcs ou plus représentent 48 % des entreprises déclarant des porcs dans la région.

En moyenne, les entreprises de la région déclarant des porcs comptaient 1 378 têtes en 2001.

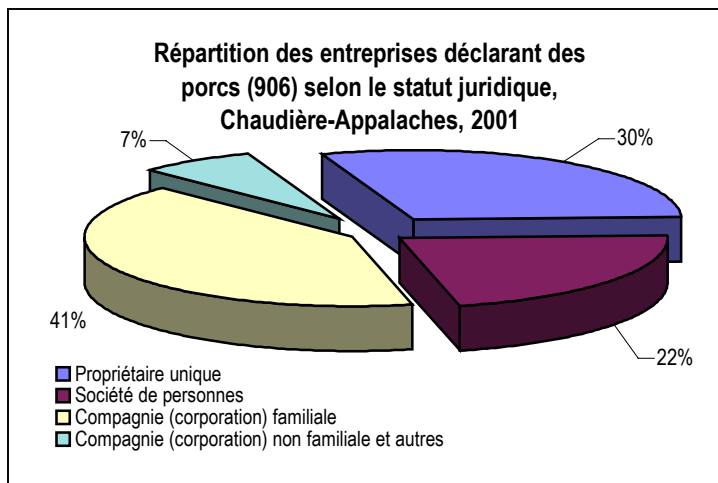
Dans la région de la Chaudière-Appalaches, 30 % des entreprises déclarant des porcs appartiennent à des propriétaires uniques, 22 % à des sociétés de personnes et 41 % à des compagnies (corporations). Comme il est reconnu que les sociétés sont généralement constituées de membres d'une même famille, et que 7 % des compagnies (corporations) sont des compagnies non familiales, c'est donc plus de neuf entreprises sur dix qui sont des entreprises à caractère familial dans la région.



Source : Statistique Canada



Source : Statistique Canada



Source : Statistique Canada

Superficie des entreprises déclarant des porcs comparativement aux autres secteurs de production, mai 2001

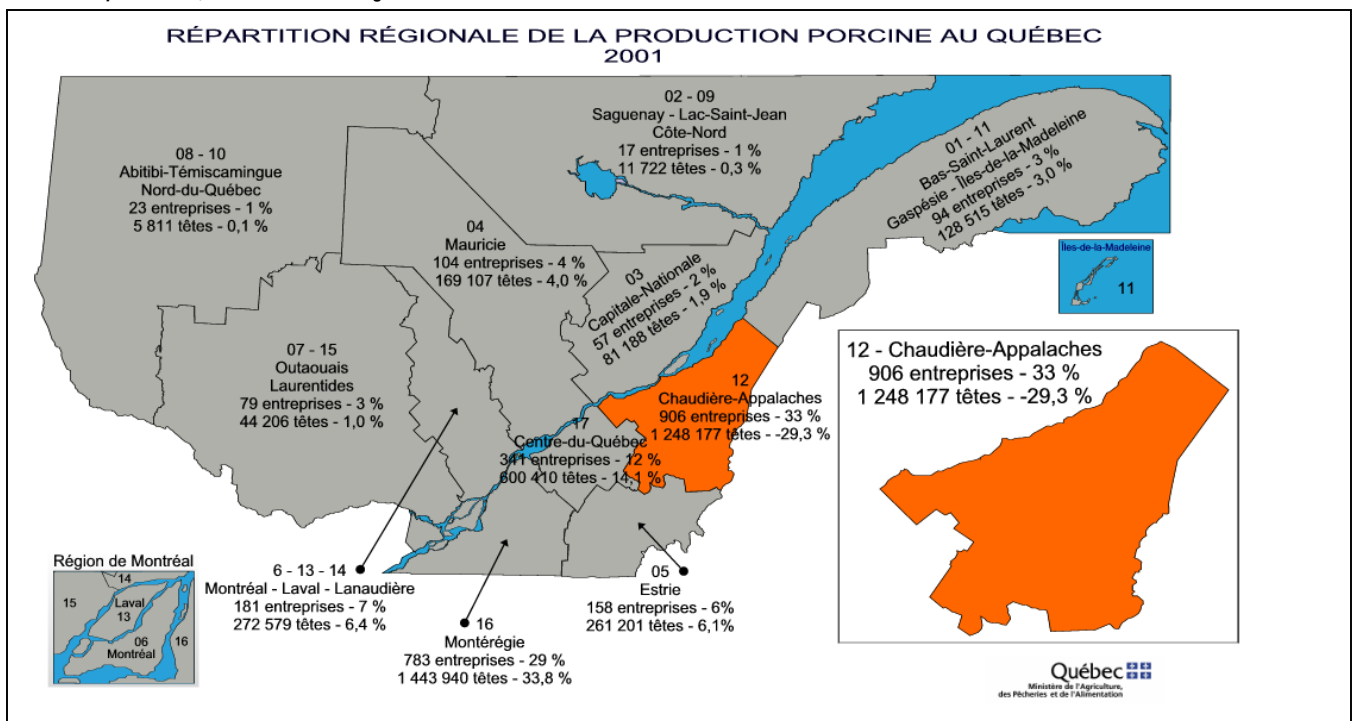
	Chaudière-Appalaches			Total - Québec		
	Nombre d'entreprises	Hectares	Moyenne	Nombre d'entreprises	Hectares	Moyenne
Entreprises déclarant des porcs	906	77 947	86	2 743	260 383	95
Entreprises déclarant d'autres productions	5 109	429 864	84	29 396	3 156 643	107

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture 2001

Cheptel porcin des entreprises déclarant des porcs, mai 2001

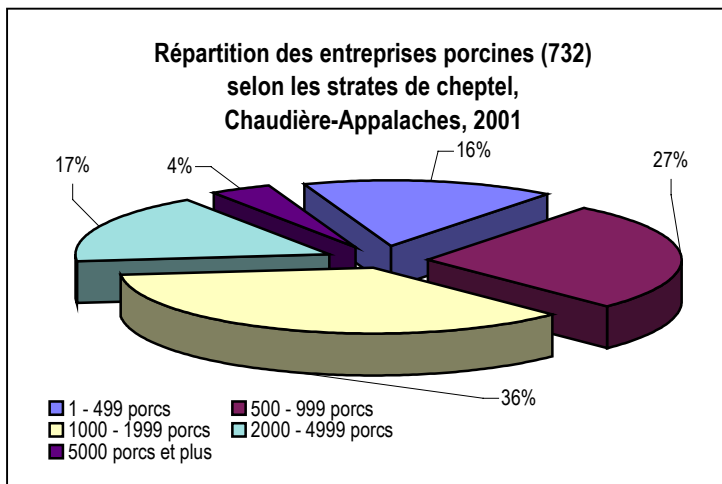
	Chaudière-Appalaches			Total - Québec		
	Nombre d'entreprises	Nombre de têtes	Moyenne	Nombre d'entreprises	Nombre de têtes	Moyenne
Cheptel porcin total	906	1 248 177	1 378	2 743	4 267 365	1 556
Verrats	542	3 301	6	1 496	8 504	6
Truies et cochettes de reproduction	558	128 112	230	1 557	401 562	258
Porcelets sevrés et non sevrés	563	403 048	716	1 613	1 335 356	828
Porcs à l'engraissement	750	713 716	952	2 146	2 521 943	1 175

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture 2001



Source : Statistique Canada

Si on considère uniquement les entreprises porcines (732), soit celles qui tirent majoritairement leurs revenus de la production porcine, on constate que le portrait est différent. En effet, la moyenne du nombre de têtes en inventaire par entreprise de la région passe alors de 1 378 à 1 588.



Source : Statistique Canada

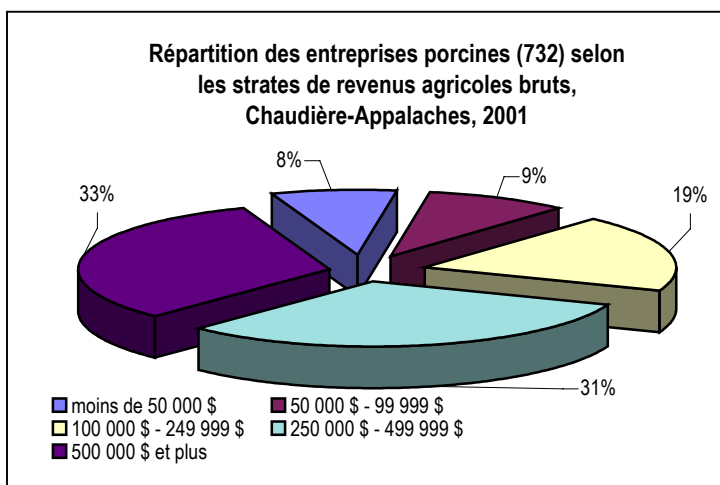
Les entreprises porcines qui tirent moins de 50 % de leurs revenus agricoles de la production possèdent 7 % du cheptel porcine de la région.

Lorsqu'on examine la spécialisation des entreprises porcines, on constate que 83 % des entreprises possèdent un atelier d'engraissement (naisseur-finisser et finisseur) et 68 % possèdent une maternité (naisseur-finisser et naisseur). Les entreprises porcines possédant les deux ateliers représentent 51 % des entreprises de la région.

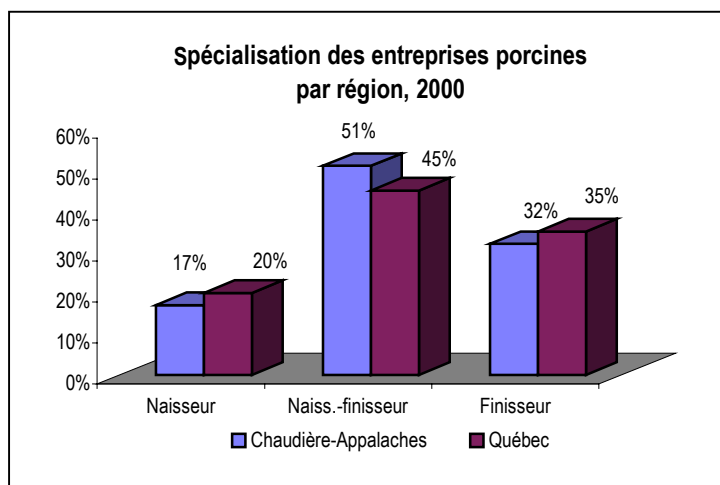
Qu'en est-il des revenus agricoles que retirent les entreprises porcines de l'ensemble de leurs productions agricoles ? On constate que la majorité des entreprises, soit 64 %, ont des revenus agricoles totaux bruts supérieurs à 250 000 \$. En contrepartie, 17 % des entreprises porcines ont déclaré des revenus agricoles bruts de moins de 100 000 \$.

Les revenus agricoles moyens de l'entreprise porcine située dans la région de la Chaudière-Appalaches s'élèvent à 563 200 \$ par entreprise.

La production porcine occupe une place non négligeable dans le développement agricole de plusieurs régions mais n'est pas la production la plus importante en termes du nombre d'entreprises. Dans la région de la Chaudière-Appalaches, en effet, les entreprises porcines représentent 12 % de l'ensemble des entreprises agricoles.

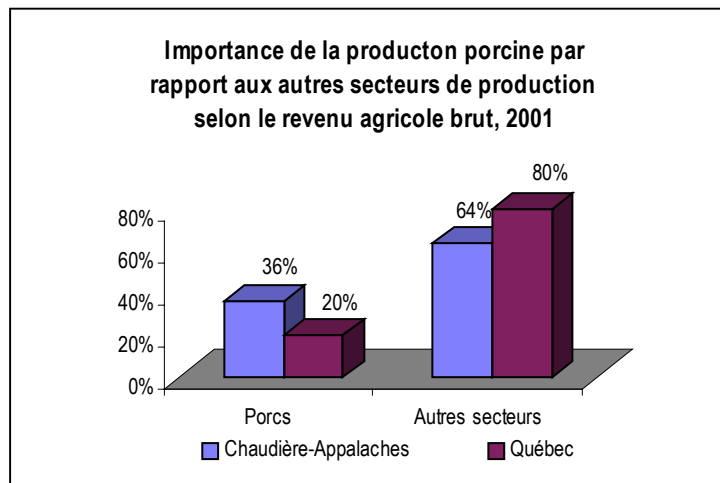
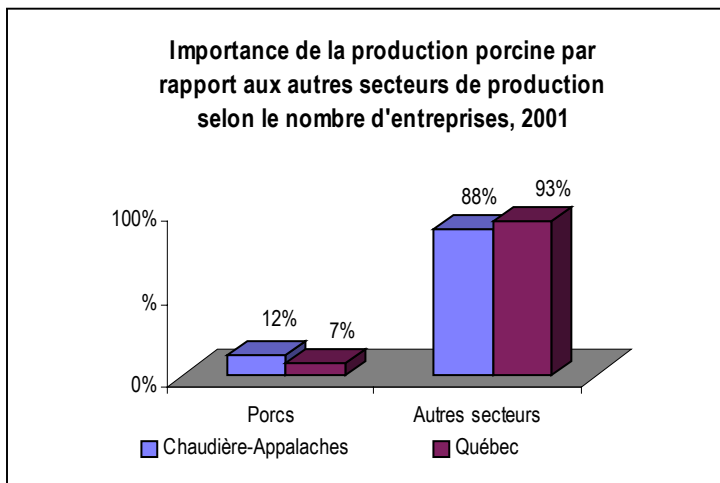


Source : Statistique Canada



Source : MAPAQ

L'importance régionale des entreprises porcines en termes de revenus agricoles entraîne une répartition différente de celle du nombre d'entreprises. Il faut bien comprendre ici que ces revenus tiennent compte de tous les revenus de l'entreprise et non pas uniquement des revenus provenant de la production porcine. Ainsi, pour la région de la Chaudière-Appalaches, les entreprises porcines (732) génèrent près de 36 % de l'ensemble des revenus bruts du secteur agricole.



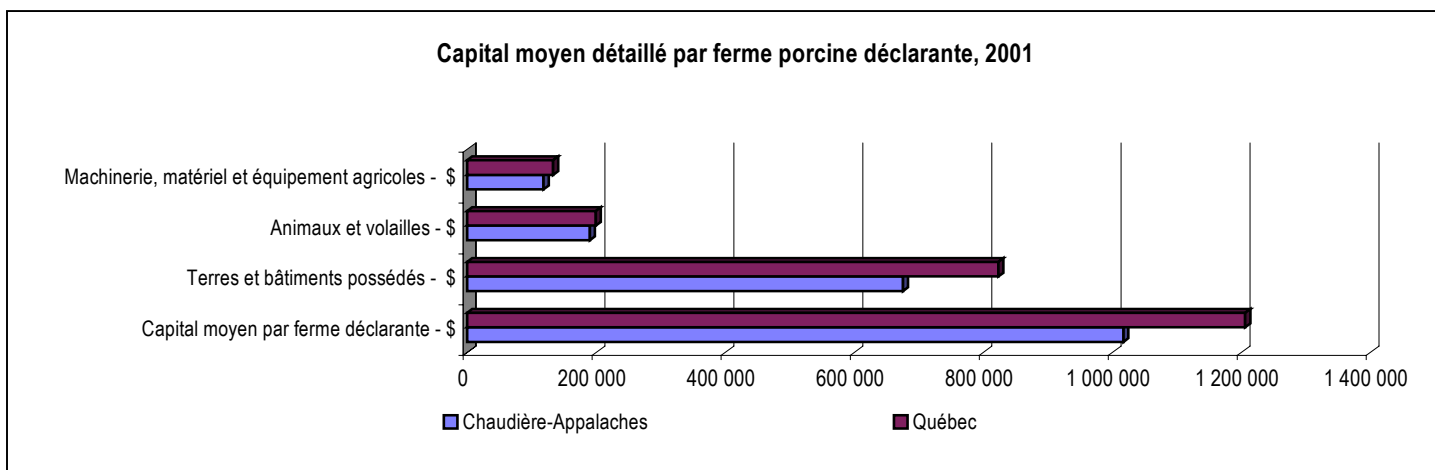
Source : Statistique Canada

Source : Statistique Canada

La superficie totale des entreprises porcines, c'est-à-dire les entreprises qui tirent majoritairement leurs revenus agricoles de la production porcine, représente près de 12 % de la superficie totale de l'ensemble des entreprises agricoles de la région. En moyenne, la superficie possédée par les entreprises porcines correspond à 81 hectares, comparativement à 85 hectares pour les autres secteurs de production. Notons que cette superficie possédée par les entreprises porcines est inférieure à la moyenne québécoise de 87 hectares.

La production porcine nécessite des investissements importants de la part des entreprises. C'est d'autant plus vrai lorsqu'on s'intéresse spécifiquement aux entreprises qui tirent majoritairement leurs revenus agricoles de cette production. La valeur du capital agricole des entreprises constitue un indicateur intéressant de cette importance.

Ainsi, en 2001, la valeur moyenne du capital agricole des entreprises porcines de la Chaudière-Appalaches se situe à plus de 1,0 M\$ en moyenne par entreprise. Par ailleurs, 69 % des entreprises porcines de la région ont un capital inférieur à 1 million \$.



Source : Statistique Canada

L'ABATTAGE ET LA TRANSFORMATION DE LA VIANDE DE PORC

Chaudière-Appalaches

La région de la Chaudière-Appalaches compte 21 entreprises dans le secteur de l'abattage et de la transformation de la viande de porc, ce qui correspond à 11 % des entreprises du Québec.

Ces entreprises se spécialisent dans l'abattage spécialisé (3), l'abattage multi-espèces (7) et la transformation à valeur ajoutée (11).

Valeur des ventes

Strate de ventes	Pourcentage des entreprises déclarantes
Moins de 1 M\$	40 %
Entre 1 M\$ et 9,9 M\$	25 %
Entre 10 M\$ et 49,9 M\$	20 %
Plus de 50 M\$	15 %

Source : Direction du développement de la transformation alimentaire et des marchés

Ces entreprises emploient 2 873 personnes, ce qui représente environ 18 % de tous les emplois dans l'abattage et/ou la transformation de la viande de porc au Québec.

LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN AGROENVIRONNEMENT

Saturation des sols minéraux en phosphore

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dispose depuis quelques années d'une banque de données sur les analyses de sol. Cette banque de données ne contient pas d'information sur les superficies représentées par les échantillons. Les résultats obtenus des analyses de sol ne peuvent donc être directement transposés aux superficies. L'analyse statistique de près de 100 000 données est en cours de réalisation par l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA).

Les résultats préliminaires nous permettent de présenter la distribution des analyses des sols minéraux selon le pourcentage de saturation en phosphore. Les pourcentages de saturation sont ici regroupés en cinq classes. Pour l'ensemble du Québec, 19 % des échantillons de sol se situent dans la classe de 10 % et plus.

Dans la région de la Chaudière-Appalaches, 19 % des échantillons de sol se situent dans cette classe.

Prime-Vert

Le programme Prime-Vert a pour objectif de promouvoir et de diffuser les bonnes pratiques agricoles, de soutenir les exploitations agricoles afin qu'elles puissent se conformer à la réglementation environnementale et de les aider dans l'adaptation de leur système de production menant à la conservation des ressources et à la protection de l'environnement.

Prime-Vert comprend 6 volets : structures d'entreposage, procédés de traitement des fumiers, équipements d'épandage, organismes de gestion des fumiers, réduction de la pollution diffuse et services-conseils en agroenvironnement. Les renseignements proviennent des formulaires de paiement du programme Prime-Vert 1997-2002. Les entreprises porcines correspondent à celles ayant 10 unités animales et plus, de sorte que les statistiques considérées dans le secteur porcin peuvent également toucher d'autres espèces animales possédées par les producteurs.

Structures d'entreposage

Les objectifs de ce volet sont :

- soutenir les exploitations agricoles afin qu'elles puissent se conformer à la réglementation;
- faire passer la capacité d'entreposage à 250 jours afin d'améliorer la gestion des fumiers des exploitations agricoles.

Pour la période 1997 à 2002, le volet « structures d'entreposage » du programme Prime-Vert a accordé au total 167,3 M\$ pour la réalisation de 4 369 structures (dont 506 dans le secteur porcin). Le pourcentage de l'aide accordée aux entreprises porcines est de 8 %. Dans la région de la Chaudière-Appalaches, 1 040 structures ont été réalisées pour un montant d'aide de 40,4 M\$ (15 % de ce montant a été accordé à des entreprises porcines pour 221 structures).

Aide financière du programme Prime-Vert 1997-2002 Structures d'entreposage

	Québec	Chaudière-Appalaches
Nombre total de structures	4 369	1 040
Nombre de structures secteur porcin	506 (12 %)	221 (21 %)
Aide financière totale	167,3 M\$	40,4 M\$
Aide financière secteur porcin	13,2 M\$ (8 %)	6,2 M\$ (15 %)

Source : Direction de l'environnement et du développement durable, novembre 2002

Note : Le pourcentage est calculé par rapport au total du Québec ou de la région.

Procédés de traitement

Une aide financière est accordée aux exploitations ou regroupements d'exploitations où le fumier produit sur la ferme excède la possibilité d'épandage sur les terres en propriété ou en location. Le resserrement des normes accentue ce phénomène et oblige le producteur en surplus à conclure des ententes d'épandage avec des producteurs de céréales, par exemple, qui ne sont pas nécessairement voisins. Le traitement des fumiers réduit les volumes à transporter et peut également permettre de l'utiliser comme matière première du compostage.

Pour la période 1997 à 2002, le volet « procédés de traitement » du programme Prime-Vert a accordé 2,1 M\$ pour la réalisation de projets. Ces projets ont été réalisés dans 17 exploitations qui ont reçu une aide financière pour l'acquisition et la mise en place de procédés de traitement à la ferme, complets ou partiels. Deux projets collectifs ont intéressé 89 producteurs. Le pourcentage de l'aide totale accordée aux entreprises porcines est de 53 %. Dans la région de la Chaudière-Appalaches, 87 entreprises ont été subventionnées pour un montant de 1,1 M\$ (72 % de ce montant a été accordé à 74 entreprises porcines).

Aide financière du programme Prime-Vert 1997-2002 Procédés de traitement

	Québec	Chaudière-Appalaches
Nombre total d'entreprises	106	87
Nombre d'entreprises porcines	79 (75 %)	74 (85 %)
Aide financière totale	2,1 M\$	1,1 M\$
Aide financière secteur porcin	1,1 M\$ (53 %)	764 120 \$ (72 %)

Source : Direction de l'environnement et du développement durable, novembre 2002

Équipements d'épandage

L'amélioration de la gestion des fumiers liquides et la diminution des odeurs par l'utilisation d'équipements spécialisés sont les objectifs de ce volet.

Entre le 1^{er} avril 1997 et le 31 mars 2002, 346 rampes d'épandage ont fait l'objet d'une aide financière. Les producteurs qui en font l'acquisition s'en servent pour épandre le lisier de porc dans 60 % des cas. L'aide totale pour la période précitée a été de 1,4 M\$.

Dans la région de la Chaudière-Appalaches, 78 rampes d'épandage ont été subventionnées, pour un montant total de 268 357 \$ (72 % de ce montant a été accordé à des entreprises porcines).

Aide financière du programme Prime-Vert 1997-2002 Équipements d'épandage

	Québec	Chaudière-Appalaches
Nombre total de rampes	346	78
Nombre de rampes secteur porcin	207 (60 %)	56 (72 %)
Aide financière totale	1 424 038 \$	268 357 \$
Aide financière secteur porcin	849 438 \$ (60 %)	194 470 \$ (72 %)

Note : Le pourcentage est calculé par rapport au total du Québec ou de la région.

Source : Direction de l'environnement et du développement durable, novembre 2002

Organismes de gestion des fumiers

Trois organismes de gestion des fumiers (OGF), l'AGEO, FERTIOR et COGENOR, localisés dans les bassins des rivières Yamaska, Chaudière et l'Assomption offrent des services techniques aux entreprises agricoles, notamment aux entreprises porcines qui ne possèdent pas toutes les terres requises pour épandre leur lisier. L'aide accordée de 1997 à 2002 est de 3,8 M\$.

Pour l'année financière 2001-2002, 1 024 entreprises agricoles ont eu recours aux services d'un OGF. De ce nombre, on compte 631 entreprises agricoles porcines clientes des organismes de gestion des fumiers (selon la fiche d'enregistrement 2000).

La coopérative de fertilisation organique (FERTIOR), l'organisme de gestion des fumiers dans le bassin de la rivière Chaudière, a fourni des services à 573 exploitations agricoles en 2001-2002, dont 340 entreprises porcines. L'aide accordée pour la période 1997-2002 est de 2,2 M\$. On a attribué 61 % de ce montant dans le secteur porcin.

Nombre de clients du programme Prime-Vert 2001-2002 Organismes de gestion des fumiers

	TOTAL OGF	FERTIOR
Nombre de clients total	1 024	573
Nombre de clients dans le secteur porcin	631 (62 %)	340 (59 %)

Source : Direction de l'environnement et du développement durable, novembre 2002

Nombre de clients du programme Prime-Vert 1997-2002 Organismes de gestion des fumiers

	TOTAL OGF	FERTIOR
Aide financière totale	3,8 M\$	2 243 504 \$
Aide financière dans le secteur porcin	2,4 M\$ (63 %)	1 364 737 (61 %)

Source : Direction de l'environnement et du développement durable, novembre 2002

Réduction de la pollution diffuse

Le volet « réduction de la pollution diffuse » en est à sa première année de fonctionnement. Il a pour objectif de diminuer l'impact des activités agricoles en matière de pollution diffuse et d'améliorer la qualité de l'eau. Les travaux admissibles sont la restriction de l'accès aux cours d'eau pour les animaux, la mise en place d'aménagements des berges et des confluent des cours d'eau, l'aménagement de haies brise-vent, l'introduction de pratiques de conservation des sols et l'aménagement d'ouvrages de conservation des sols, notamment les avaloirs et bassins de captage, la revégétalisation des fossés, l'engazonnement des voies d'eau et la stabilisation des sites érodés.

Au 18 novembre 2002, 443 projets ont été déposés au MAPAQ et un engagement budgétaire de 1,7 M\$ a été consenti pour ces projets qui sont principalement liés à la restriction de l'accès aux cours d'eau pour les animaux. Pour la région de la Chaudière-Appalaches, 41 engagements ont été pris pour un montant total de 137 206 \$.

Engagement du programme Prime-Vert 2002-2003⁽¹⁾ Réduction de la pollution diffuse

	Québec	Chaudière-Appalaches
Nombre de projets	443	41
Aide financière	1,7 M\$	137 206 \$

⁽¹⁾ En date du 18 novembre 2002

Source : Direction de l'environnement et du développement durable, novembre 2002

Services-conseils en agroenvironnement

Le volet « services-conseils en agroenvironnement » de Prime-Vert vise l'accompagnement professionnel. Le soutien de conseillers agricoles est essentiel pour aider l'exploitant à bien maîtriser les pratiques agricoles de conservation des ressources et pour le guider dans les changements qu'il doit apporter à ses méthodes de travail.

Le Ministère encourage financièrement les exploitants agricoles à se regrouper en clubs-conseils en agroenvironnement. Une entente intervenue entre le Conseil de développement en agriculture du Québec (CDAQ) et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a permis de faciliter la mise en œuvre et le soutien de clubs-conseils en agroenvironnement axés sur la conservation des sols et la protection de l'environnement. Le Ministère contribue également, comme les producteurs, à soutenir financièrement les activités de coordination des clubs-conseils en agroenvironnement et la mise au point d'outils pour les conseillers agricoles.

Au 31 mars 2002, 76 clubs-conseils en agroenvironnement offraient des services-conseils à 4 949 entreprises agricoles qui totalisent 558 489 unités animales, soit 28 % de toutes les unités animales du Québec. Parmi ces entreprises, on compte 549 entreprises porcines, ce qui correspond à 24 % du total des entreprises porcines du Québec et à 210 806 unités animales porcines (28 % des unités animales porcines du Québec). Pour ce volet, les entreprises porcines correspondent à celles dont la principale source de revenu est le porc. Pour la période de 1997 à 2002, l'aide se chiffre à 7,2 M\$ dont 15 % a été versé dans le secteur porcin.

Dans la région de la Chaudière-Appalaches, on compte 10 clubs-conseils en agroenvironnement regroupant 1 054 entreprises agricoles, dont 217 entreprises porcines (soit 28 % des entreprises porcines de la région). Le nombre d'unités animales de ces entreprises membres est de 139 601 dont 72 090 unités animales porcines (32 % des unités animales porcines de la région). L'aide accordée pour ce volet est de 1,5 M\$ (31 % de ce montant a été versé à des entreprises porcines).

Aide financière du programme Prime-Vert 1997-2002 Services-conseils en agroenvironnement

	Québec	Chaudière-Appalaches
Nombre de clubs-conseils	76	10
Nombre d'entreprises agricoles membres	4 949 (16%)	1 054 (19 %)
Nombre d'entreprises porcines membres	549 (24 %)	217 (28 %)
Unités animales totales des membres	558 489 (28 %)	139 601 (32 %)
Unités animales porcines des membres	210 806 (28 %)	72 090 (32 %)
Aide financière totale	7,2 M\$	1,456 M\$
Aide financière secteur porcin	1,1 M\$ (15 %)	445 577 \$ (31 %)

Note : Le pourcentage est calculé par rapport au total du Québec ou de la région

Source : Direction de l'environnement et du développement durable, novembre 2002

Déboisement

Depuis quelques années, le phénomène du déboisement est une préoccupation pour les intervenants du MAPAQ dans différentes régions. L'ampleur et l'étendue du déboisement ont été déterminés par télédétection dans trois régions administratives du Québec (Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec et Montérégie).

Quatre images satellites prises entre le 14 juillet et le 1^{er} septembre 1999 ont été nécessaires pour couvrir la région de la Chaudière-Appalaches. La carte de base topographique du Québec (BDTQ) à l'échelle 1 : 20 000 est la référence à partir de laquelle l'évolution des surfaces boisées a été analysée. Les statistiques ont été ensuite calculées à l'intérieur et à l'extérieur des limites du zonage agricole ainsi que pour l'ensemble du territoire selon trois découpages, soit pour les municipalités, les MRC et les régions. Les limites du zonage agricole sont celles produites par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Le tableau suivant présente les données pour la région de la Chaudière-Appalaches.

Statistiques sur l'évolution des superficies boisées de 1991-1995 à 1999 à l'intérieur et à l'extérieur du zonage agricole pour l'ensemble du territoire de la région Chaudière-Appalaches

CLASSE	À l'intérieur du zonage agricole			À l'extérieur du zonage agricole		
	Superficie ha	% de la zone	% de la région	Superficie ha	% de la zone	% de la région
Reboisé ⁽¹⁾ (image satellite)	1 852	0,19	0,12	401	0,08	0,03
Déboisé (image satellite)	10 754	1,08	0,71	9 518	1,84	0,63
Pertes de boisé (déboisé- reboisé)	8 902	0,89	0,59	9 117	1,76	0,60
Superficie boisée en 1999 (image satellite)	544 567	54,73	36,02	398 496	77,11	26,36
Superficie boisée au début des années 1990 (BDTQ)	555 321	55,81	36,73	408 014	78,95	26,98
Superficie totale des zones ⁽²⁾	995 033	100,00	65,82	516 811	100,00	34,18

⁽¹⁾ L'image satellite sous-estime les superficies de reboisement

⁽²⁾ Source : Rapport annuel CPTAQ 2000-2001

Les résultats, pour la région de la Chaudière-Appalaches, comptabilisent 8 902 ha de pertes de boisé (moins de 1 %) à l'intérieur du zonage agricole et 9 117 ha (près de 2 %) à l'extérieur du zonage agricole. Les agences de mise en valeur des forêts privées, mises en place par le ministère des Ressources naturelles (MRN), ont comptabilisé, entre 1996 et 1999, des estimations de superficies reboisées. La comparaison de leurs données avec celles inventoriées par les images satellites démontre que les superficies de reboisement inventoriées par les images satellites seraient 3,95 fois inférieures à celles inventoriées par les agences pour la région de la Chaudière-Appalaches.

Bassins versants

De nombreuses interventions ont été menées par les équipes régionales en matière de protection des cours d'eau, notamment pour 26 projets de gestion de l'eau dans les bassins versants de neuf régions agricoles du Québec. Plus de 2 500 entreprises agricoles seront touchées par ces interventions, dont 15 % sont déjà engagées dans un processus de restauration de la qualité de l'eau (principalement dans les bassins de taille petite à moyenne).

Dans la région de la Chaudière-Appalaches, un groupe d'intervention pour la restauration de la rivière Boyer est en place depuis 1992 et le Conseil de bassin de la rivière Etchemin existe depuis 2000.

Actions dignes de mention

Un projet de caractérisation des fumiers est en cours (2000-2003) et vise à établir des valeurs types concernant les volumes et la concentration en éléments fertilisants des lisiers de porc produits à la ferme dans des conditions normales d'exploitation. Une centaine d'exploitations porcines de la Chaudière-Appalaches participent à ce projet.

En 2000, le « Colloque sur la cohabitation et les odeurs » a permis à plusieurs spécialistes de faire le point sur les techniques utilisées pour diminuer les odeurs. Cet exercice s'est répété à trois endroits dans la région et a attiré près de 224 personnes.